

***Startijenn
Porzhe***



TAFTA, une chance ou une menace
pour l'économie européenne ?

13 mai 2016

Pourquoi tant de noms... pour un seul sujet ?

- La multitude d'acronymes dont est affublé le TAFTA annonce sans doute la complexité du sujet. TTIP, PTCI, TAFTA, ZLET, GMT... Tous désignent ce traité bilatéral entre Union européenne et Etats-Unis.
- Son nom officiel est "TTIP", pour *Transatlantic Trade and Investment Partnership* , ou, en français, le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI). Pourtant, les opposants au traité ont confisqué le nom en amenant les premiers le sujet dans le débat public : c'est la raison pour laquelle il est qualifié de TAFTA, pour *Transatlantic Free Trade Agreement* (comprendre : Accord de libre-échange transatlantique), un terme considéré plus représentatif de l'enjeu de ces négociations.

Des ressources sur Internet pour comprendre rapidement :

- **Tafta : six questions pas si bêtes que vous n'osez pas poser sur le traité transatlantique**

http://mobile.francetvinfo.fr/economie/commerce/traité-transatlantique/tafta-six-questions-pas-si-betes-que-vous-n-osez-pas-poser-sur-le-traité-transatlantique_1433696.html

- Le traité transatlantique (TAFTA) expliqué en quelques minutes :

https://www.youtube.com/watch?v=-AXPpS5n_gE&feature=youtu.be

Une brève histoire des accords de libre échange

Les négociations actuelles entre l'Union européenne et les États-Unis pour aboutir à un accord de « libre-échange » transatlantique, plus connu sous le sigle TAFTA (Transatlantic Free Trade Area), suscitent à juste titre bien des colères et des inquiétudes, ne serait-ce qu'en raison de l'opacité qui les entoure.

D'où l'idée de voir ce que l'histoire peut nous apprendre sur les traités bilatéraux de commerce. Ils existent depuis l'Antiquité (Polybe en cite deux conclus entre Rome et Carthage, l'un en 509, l'autre en 348 avant J.-C.) et sont courants au Moyen-Âge, souvent liés à des traités de paix.

Une brève histoire des accords de libre échange

À l'époque moderne, on peut citer, dès le début du XVI^e siècle, les « capitulations » accordées par le sultan de l'Empire ottoman à la France, permettant à cette dernière d'établir au Proche-Orient et en Afrique du Nord des comptoirs plus connus sous le nom d'échelles du Levant.

En général, ces traités avaient surtout pour but d'assurer la sécurité des marchands et de leurs navires. Mais tout change au début du XVIII^e siècle.

Une brève histoire des accords de libre échange

- 1- Le traité de Methuen (1703)

Le premier traité de commerce bilatéral à avoir fait couler beaucoup d'encre date de 1703 et a été conclu entre le Royaume-Uni et le Portugal : c'est le traité de Methuen, du nom de l'ambassadeur anglais à Lisbonne qui mena la négociation. Il ne comprend que deux articles et ne porte que sur deux marchandises, les draps et le vin.

D'un côté, le Portugal s'engage à abandonner la prohibition qui pesait sur les lainages anglais depuis 1684 et à rétablir les droits de douane antérieurs (23 %) ; de l'autre le Royaume-Uni accordera aux vins portugais un tarif douanier inférieur d'un tiers à celui qui frappe les vins français.

Une brève histoire des accords de libre échange

Les analyses du traité faites par la suite ont clairement montré que le Royaume-Uni fut le principal bénéficiaire de Methuen, tandis que le Portugal vit en quelques années s'effondrer son industrie textile naissante. Le traité fut fréquemment utilisé au XIX^e siècle par les tenants du protectionnisme comme preuve des dangers du libre-échange.

Mais selon Frédéric Bastiat, un économiste libéral français, « n'allons pas chercher midi à quatorze heures » ; si le Portugal se trouve dans cette situation, cela n'a rien à voir avec le traité de Methuen, c'est tout simplement que les Portugais sont paresseux, désordonnés et victimes de ce qu'on appellerait aujourd'hui une « mauvaise gouvernance » :

Une brève histoire des accords de libre échange

- 2- Le traité Cobden-Chevalier (1860)

Le début du XIX^e siècle, avec son cortège de guerres, est marqué par un renforcement du protectionnisme, mais peu à peu le libéralisme économique progresse dans les esprits. En France, le combat en faveur du libre-échange est mené entre autres par les Saint-Simoniens, dont Napoléon III était proche. Les liens entre la France et le Royaume-Uni, pour une fois, sont resserrés par une guerre (la guerre de Crimée, dans laquelle les deux pays étaient alliés contre la Russie), ce qui favorise, en 1860, la signature du traité franco-anglais de 1860, plus connu sous le nom de traité Cobden-Chevalier, du nom de ses principaux négociateurs. Relativement court (une vingtaine d'articles) et **négocié secrètement**, le traité prévoit la suppression de toute prohibition, l'entrée des matières premières en franchise, la réduction des autres droits de douane à un niveau inférieur à 30 %, ce plafond devant être abaissé à 25 % sous cinq ans.

Une brève histoire des accords de libre échange

L'accord, renouvelable de dix en dix ans, comporte aussi la **clause de la nation la plus favorisée** : chacun des deux contractants fera bénéficier l'autre des concessions qu'il pourra accorder à un pays tiers.

Ce traité plutôt inattendu fait boule de neige : entre 1860 et 1870, environ 120 traités sont conclus sur son modèle, entraînant une forte progression des échanges commerciaux. Tout le continent européen bascule dans le camp du libre-échange, à l'exception de la Russie. Mais cette conversion ne durera que quelques années et ne résistera pas à la Grande Dépression des années 1870-1890. **L'Allemagne revient au protectionnisme en 1879, et la France y bascule entièrement en 1892 avec la loi Méline.**

Reste à savoir si le traité de 1860 et ceux qui l'ont immédiatement suivi peuvent être ou non considérés comme ayant eu des conséquences positives. Beaucoup en doutent...

Une brève histoire des accords de libre échange

- 3 - Traités bilatéraux et colonies : les “traités inégaux”

L'expression « traités inégaux » a été surtout utilisée par les Chinois pour nommer les traités imposés militairement par les puissances colonisatrices à la Chine, à la Corée et au Japon de la fin de l'époque Edo.

Les plus célèbre d'entre eux est celui de Nankin (1842), censé conclure la guerre de l'opium de 1839-1842 entre la Chine et le Royaume-Uni. Les Britanniques obtiennent en concession l'île de Hong Kong, ainsi que l'ouverture au commerce de cinq ports chinois, dont Canton et Shanghai. Les droits de douane chinois sont réduits à 5 %, et le Royaume-Uni obtient la clause de la nation la plus favorisée.

Une brève histoire des accords de libre échange

On n'oubliera pas les colonies officielles, surtout anglaises ou françaises, véritables paradis pour l'expérimentation des « avantages comparatifs » : libre accès pour tous les produits de la métropole, industrialisation quasiment nulle, développement de cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières, etc.

Autant de handicaps pour les pays colonisés lorsqu'ils obtiendront leur indépendance... avant de tomber dans les griffes de nouveaux accords bilatéraux. Pour reprendre une citation attribuée à Disraeli, « *Les colonies ne cessent pas d'être des colonies parce qu'elles sont indépendantes* ».

Une brève histoire des accords de libre échange

- 4 - Guerres, GATT et OMC

Au début du XX^e siècle, à l'exception du Royaume-Uni, et encore, l'ensemble du monde est protectionniste. Après la Première Guerre mondiale, la Société des nations (SDN) cherche pourtant à mettre en place un accord multilatéral de commerce : c'est l'enjeu de la Conférence économique internationale tenue à Genève en 1927.

Celle-ci aboutit à des accords de principe concrétisés par une poussée libre-échangiste en 1928-29 (abaissement des droits de douane dans la plupart des pays développés). La crise de 1929 entraîne un retour en force du protectionnisme.

Une brève histoire des accords de libre échange

Le traumatisme qu'entraîne la Seconde Guerre mondiale entraîne, outre la création de l'Organisation des Nations unies (1945), la mise en place du multilatéralisme dans les échanges commerciaux.

Il faut noter pour l'histoire qu'il y eut deux tentatives très différentes d'organisation du commerce international dont la première, **la charte de la Havane** négociée dans le cadre de l'ONU échoua sur l'opposition Nord Américaine.

LA CHARTE DE LA HAVANE

Ses principes généraux¹ étaient :

- L'intégration du plein emploi dans les objectifs

Une brève histoire des accords de libre échange

- L'équilibre de la balance des paiements, en opposition avec un libre échange sans régulation
- au contraire des politiques de coopération prenant en compte les normes de l'OIT et du conseil économique et social de l'ONU
- des normes de travail équitables et le contrôle des mouvements de capitaux
- L'interdiction du dumping à l'exportation et le recours possible au contingentement des importations dans des circonstances économiques particulières.
- enfin la reconnaissance du droit pour chaque état de contrôler les investissements étrangers et de favoriser ses propres industries dans un but de développement interne.

Une brève histoire des accords de libre échange

La deuxième philosophie, beaucoup plus libérale, et à l'initiative des USA, a donné le **GATT (General Agreement on Tariffs and Trade**, en français Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), signé en 1947 par 23 États, qui aurait dû être par la suite englobé dans une Organisation internationale du commerce (OIC) totalement intégrée à l'ONU. Cette OIC fut créée par la charte de La Havane (1948), mais les États-Unis refusèrent de ratifier cette charte, qui resta lettre morte.

Entre 1947 et 1994, le GATT passe de 23 à 120 États membres. Les négociations commerciales se déroulent selon une série de cycles appelés **rounds**, le plus célèbre d'entre eux étant l'**Uruguay Round (1986-1994)**, qui aboutit à la création de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**.

C'est le triomphe de la pensée néolibérale et des sociétés transnationales. Le GATT existe toujours au sein de l'OMC, mais on lui a adjoint plusieurs dizaines d'accords n'ayant plus rien à voir avec le commerce des marchandises et les tarifs douaniers : AGCS (Accord général sur le commerce des services) ou de l'accord sur les ADPIC (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce),

Une brève histoire des accords de libre échange

Les conflits éventuels entre États membres sont réglés par l'ORD (Organe de règlement des différends). Cela ne suffit pourtant pas aux multinationales, qui souhaitent investir sans entraves dans tous les pays.

D'où la tentative de mettre en place l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement). Cet accord, négocié dans le plus grand secret au sein des pays membres de l'OCDE de 1995 à 1997, aurait entre autres permis aux multinationales, et plus généralement à toutes les entreprises, d'assigner en justice un gouvernement mettant des obstacles à leurs activités. L'AMI fut certes rejeté en 1998, mais l'idée demeurait vivace, il suffisait pour la réaliser de changer de stratégie.

Une brève histoire des accords de libre échange

Outre le rejet de l'AMI, les multinationales voient leurs espoirs de libéralisation tous azimuts douchés par le blocage des négociations au sein de l'OMC (échec du cycle de Doha).

Ceci explique en grande partie la multiplication d'accords bilatéraux au début du XXI^e siècle, plusieurs centaines à ce jour. Ils peuvent être conclus entre deux États, entre un État et un groupe d'États (c'est le cas du TAFTA et des nombreux accords déjà passés par l'Union européenne), voire entre deux groupes d'États (accord de partenariat économique UE/Afrique de l'Ouest). Ils peuvent aussi être conclus entre plusieurs pays (ALENA).

Une brève histoire des accords de libre échange

Ces accords, dont le contenu est très variable, sont appelés par l'Union européenne (UE) « accords de libre-échange de nouvelle génération ». Y sont abordés le plus souvent, en dehors du volet tarifaire, l'investissement, les services, les marchés publics, la propriété intellectuelle, la concurrence, et plus généralement ce que l'UE appelle « les obstacles au commerce derrière les frontières ».

Ils comportent presque toujours des clauses permettant aux multinationales de traîner les États en justice lorsque ceux-ci prennent des dispositions créant de tels « obstacles ». On a vu ainsi des États poursuivis pour avoir osé augmenter le salaire minimum, mener des campagnes anti-tabac ou abandonner l'énergie nucléaire,

Le projet de traité TAFTA

- 2007 : création du Conseil Economique Transatlantique (CET) par Angela Merkel et G W Bush, sans que les parlements nationaux ne soient consultés. En réalité, un groupe de lobbying. Le CET regroupe plus de 70 firmes dont AIG, AT&T, BASF, BP, Deutsche Bank, EADS, ENI, Exxon Mobil, Ford, GE, IBM, Intel, Merck, Pfizer, Philip Morris, Siemens, Total, Verizon, Xerox ... et conseille le gouvernement US et la Commission Européenne.
- La Commission Européenne a réalisé, avec l'aide des entreprises multinationales et des groupes de pression représentant les intérêts économiques, un projet de mandat de négociation. Celui-ci a été approuvé par le conseil des ministres européens des 28 pays de l'Union Européenne.
- • Le 26 mars 2009, le Parlement Européen adopte une résolution invitant à la création effective d'un marché transatlantique.

Le projet de traité TAFTA

- Pour réaliser le mandat, la Commission Européenne a tenu près de 120 réunions avec les multinationales, soit en moyenne, 1 tous les 4 jours. alors que dans le même temps elle n'a eu que 4 réunions avec les représentants de la société civile.
- • Le 14 juin 2013, les 28 gouvernements européens approuvent le mandat de négociation, sans que les parlements nationaux ne soient consultés. Les gouvernements européens agissent donc sans l'accord direct des députés et des citoyens.

Le projet de traité TAFTA

Quelle est l'utilité d'un tel traité ?

L'objectif de cet accord de libre-échange transatlantique est - comme le nom TAFTA l'indique - d'instituer une zone de libre-échange et d'investissement entre les Etats-Unis et l'Union Européenne et de créer ainsi un marché commun aux règles simplifiées pour les **820 millions de consommateurs européens et américains**. Cette gigantesque zone de libre-échange représenterait à elle seule près de de **50 % du PIB mondial**.

Le projet de traité TAFTA

- **Abaisser les barrières tarifaires :**

C'est le prix que les entreprises doivent payer pour commercer dans un pays : elles sont actuellement entre l'Union Européenne et les USA aux environs de 4 à 5%. Donc impact faible sur le commerce sauf dans certains secteurs dont l'agriculture et le textile.

- **Abaisser les barrières non tarifaires :**

C'est là que le projet TAFTA entre en jeu : il s'agit d'aligner les normes alimentaires, sanitaires, sociales, financières, éducatives ainsi que le droit du travail sur les plus faibles voir mettre en place des structures qui permettront de les abaisser encore.

Le projet de traité TAFTA

Selon les partisans du traité, l'édiction de ces nouvelles règles aurait des débouchés économiques extrêmement bénéfiques pour les deux parties.

D'après [une étude du Center for Economic Policy Research](#) commandée par la Commission européenne, la signature de cet accord permettrait une croissance économique de 119 milliards d'euros par an pour l'Union européenne et de 95 milliards d'euros par an pour les Etats-Unis, soit une augmentation de 0.5 % et de 0.4 % des PIB respectifs d'ici à 2027.

Le projet de traité TAFTA

Selon [un document de la Commission européenne](#), d'après *“un des scénarios les plus ambitieux, le TAFTA pourrait augmenter de plusieurs millions le nombre d'emplois dans l'exportation”*

En filigrane de ces promesses de croissance économique se dessine surtout la volonté de créer un bloc économique puissant pour faire face à la concurrence des pays émergents, et plus particulièrement la Chine. Ce traité transatlantique permettrait ainsi à l'“Occident” de conserver l'influence que lui procurait naguère l'OMC : fixer dès maintenant les normes des produits et services échangés dans le monde permettrait d'imposer des standards occidentaux

Le projet de traité TAFTA

Les chiffres avancés sont-ils réalistes ?

Comme toujours dans le cadre du TAFTA, l'absence de documents précis rend difficile de répondre à ce genre de questions de façon chiffrée et sans extrapoler. Les chiffres avancés le sont sur la base d'études faites a priori, à l'aide de modèles économiques prenant en compte certaines variables d'ajustement.

Mais à en croire Maxime Vaudano, auteur du très complet ouvrage *Docteur TTIP et mister TAFTA*, cette affirmation "est erronée : selon le scénario le plus favorable de l'étude, le PIB de l'Union européenne aura augmenté de 119 milliards d'euros en 2027 [...]. Pour simplifier, à rythme constant, cela nous ramène à un gain annuel de 11.9 milliards d'euros - moins de 0.1 % du PIB européen. [...] Pire : dans le scénario le moins optimiste du CEPR, jugé plus réaliste par de nombreux experts, on retombe à 68 milliards d'euros de gains de PIB. "

Le projet de traité TAFTA

Difficile de mesurer, à ce stade, si la libre concurrence sera plus génératrice que destructrice d'emplois. Mais les traités de libre-échange antérieurs ne vont pas particulièrement dans le sens du TAFTA.

En 1994, l'instauration du NAFTA (traité de libre-échange nord américain) entre Etats-Unis et Mexique, censément vertueux, avait un bilan plutôt négatif, à en croire *l'Economic Policy Institute* : les Etats-Unis auraient ainsi perdu plus d'un million d'emplois entre 1993 et 1999.

Le projet de traité TAFTA

Pourquoi les négociations sont-elles à huis clos ?

Pour parvenir à un accord sur le traité, les Etats-Unis et l'Union Européenne discutent encore de ses modalités. Lancées officiellement le 17 juin 2013, les négociations se poursuivront lors d'un dixième cycle dès ce lundi 13 juillet, qui à l'instar des réunions précédentes, ne devrait pas échapper à la règle du huis clos.

Pour justifier de cette opacité, les négociateurs de la Commission de Bruxelles avancent pourtant un argument qui fait sens : négocier avec les Etats-Unis nécessite de ne pas dévoiler d'entrée de jeu toutes ses cartes, un peu à la façon d'une partie de poker.

Le projet de traité TAFTA

Comparativement aux Etats-Unis, où seuls les négociateurs du traité ont accès aux informations, ceux de l'Union Européenne affichent une volonté nette de communiquer sur le sujet. Sur le site de la Commission européenne, on trouve ainsi [une multitude de documents consacrés au TAFTA](#) : les positions de Bruxelles sur le traité y sont dûment expliquées.

Mais ces "*gages de bonne foi*" sont loin de suffire aux yeux des opposants au traité. Les documents disponibles, s'ils établissent les grandes lignes des négociations, sont avares de détails. Les opposants au TAFTA craignent que le secret des négociations dissimule une "partie de poker", non pas entre les Etats-Unis et l'Union Européenne, mais entre multinationales et société civile... et que le second joueur n'ait pas vraiment été convié à la partie.

Le projet de traité TAFTA

La question des normes communes

Si l'imposition de normes communes peut, à l'image de [la réglementation REACH](#) sur les produits toxiques, jouer un rôle positif à l'échelle mondiale, la crainte majeure reste celle d'un nivellement par le bas.

Les normes imposées par les Etats ne confinent pas qu'à des buts économiques, mais témoignent de choix de société : l'interdiction des OGM, du gaz de schiste, le refus du poulet chloré ou du boeuf aux hormones... Autant de règles que la grande majorité des Européens ne veulent pas voir remises en question.

Le projet de traité TAFTA

L'effet du projet TAFTA dans le domaine agricole ?

« (ce projet) accélérerait le processus de concentration des exploitations pour maintenir une compétitivité minimale, réduirait drastiquement le nombre d'actifs agricoles, augmenterait fortement le chômage, la désertification des campagnes profondes, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité et mettrait fin à l'objectif d'instaurer des circuits courts entre producteurs et consommateurs. »

Jacques Berthelot, agroéconomiste.

Le projet de traité TAFTA

Et le service public ?

“Le projet transatlantique prévoit un important chapitre de libéralisation des services. Les Etats-Unis et l’Europe s’engageront lors de sa signature à réduire les entraves à la libre concurrence dans le maximum de secteurs, en mettant fin aux éventuels monopoles d’Etat et aux règles barrant l’accès aux opérateurs étrangers”, écrit Maxime Vaudano dans son ouvrage “Docteur TTIP et Mister TAFTA”. Avant de préciser que le traité introduit la notion américaine de “liste négative”, qui rend tous les services libéralisables, sauf ceux qui sont explicitement exclus.

Dès lors, tout secteur qui n’est pas explicitement exclu pourra être concerné par l’accord, qu’il s’agisse de l’éducation, de la la santé, du régime des retraites, ou de l’eau, par exemple. D’où les inquiétudes légitimes des secteurs concernés.

Le projet de traité TAFTA

ISDS : les Etats, des justiciables comme les autres ?

Il s'agit probablement de la mesure la plus controversée de ce traité : le mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etats (RDIE), ou "*Investor-State Dispute Settlement*" (ISDS), aura pour objectif de régler les différends commerciaux découlant de la mise en place du TAFTA.

Il pourra ainsi régler des litiges entre Etats et entreprises, obligeant les premiers, le cas échéant, à dédommager les seconds. Si un gouvernement vient à changer les règles qu'il a lui-même instaurées, il doit logiquement compenser l'entreprise évoluant, dès lors, dans un environnement juridique économiquement instable.

Le projet de traité TAFTA

Des citoyens méfiants...

Face aux interrogations suscitées par les tribunaux d'arbitrage, la Commission européenne a lancé en mars 2014 une consultation publique. Cette dernière a recueilli plus de 150 000 réponses. Le 13 janvier 2015, la Commission a publié les résultats de cette consultation et constaté une très forte opposition citoyenne (près de 93 % des réponses, essentiellement pré-définies et envoyées via des plateformes d'organisations opposées au projet) aux tribunaux privé.

Le projet de traité TAFTA

Lorsque les négociations seront terminées, il y a trois moments importants :

- La Commission européenne doit soumettre le résultat aux 28 gouvernements qui lui donnent ou non le droit de signer au nom de l'UE.
- Les gouvernements doivent théoriquement soumettre le traité à la ratification de leur Parlement.
- Le Parlement européen a le pouvoir d'accepter ou de refuser 2 fois le traité. La décision finale revenant au Conseil Européen.

Voilà ce que vous cuisine le TAFTA :

Les poulets à la javel

- Aux Etats-Unis, les viandes de poulet, dinde, porc ou autre sont régulièrement nettoyées ou traitées avec des désinfectants. Ce qu'on appelle outre-Atlantique, les « traitements pour la réduction des agents pathogènes » (comme les solutions extrêmement chlorées ou les lavages acides), sont supposés réduire la présence de bactéries dangereuses. Mais ces pratiques pourraient en fait permettre de dissimuler tout au long de la chaîne alimentaire, des normes d'hygiène défailtantes, la viande n'étant désinfectée qu'en bout de chaîne, juste avant la vente.
- L'Union européenne a interdit la plupart de ces pratiques depuis 1997 : seule l'eau est autorisée pour le rinçage. L'Europe privilégie une approche préventive, en s'assurant que les normes d'hygiène restent très élevées tout au long de la production alimentaire, « de la ferme à la fourchette ».
- L'Union européenne affirme qu'elle ne cèdera pas aux pressions qu'exercent les Etats-Unis pour que les normes de sécurité alimentaires de l'UE soient revues à la baisse. Pourtant la Commission européenne a déjà - et à plusieurs reprises - essayé d'imposer l'autorisation de désinfectants (les gouvernements nationaux repoussèrent ces tentatives). Actuellement, la Commission avance ses pions pour que l'Europe autorise comme premier rinçage désinfectant pour poulet en Europe, l'acide peroxyacétique.

Voilà ce que vous cuisine le TAFTA :

- Bœuf aux hormones
- Aux Etats-Unis, les bovins reçoivent régulièrement des hormones stéroïdiennes afin de favoriser la croissance avant l'abattage.
- L'utilisation d'hormones - œstrogène, progestérone, testostérone et leurs versions synthétiques – est autorisée aux Etats-Unis depuis les années 1950. L'Union européenne a interdit en Europe, la vente de bœuf traité aux hormones depuis 1981, et a confirmé cette interdiction en 2003, en invoquant des craintes pour la santé publique.
- L'Union européenne a reconnu que « l'utilisation de facteurs de croissance pour le bétail présente un risque pour la santé des consommateurs », après que les scientifiques de l'Union européenne aient constaté que le fait de manger du bœuf traité aux hormones entraîne des risques de cancer et peut avoir des conséquences sur les systèmes endocrinien et immunologique, des conséquences neurobiologiques ainsi que sur le développement, en particulier chez les enfants.

Voilà ce que vous cuisine le TAFTA :

Le porc à la ractopamine

- La ractopamine est un médicament donné comme facteur de croissance pour favoriser la formation de muscle, aux cochons, aux bovins et aux dindes. Aux Etats-Unis, 80% des porcs reçoivent ce traitement. L'Union européenne, par contre, a interdit son utilisation en 1996, car elle « pouvait être dangereuse pour les consommateurs ». L'Autorité européenne de sécurité des aliments a conclu que l'on ne pouvait exclure des risques pour la santé humaine. Il s'agit là, d'un exemple classique, de ce qu'on appelle le principe de précaution, cette démarche qui fait passer la santé publique avant les intérêts de l'agrobusiness.
- La ractopamine est interdite dans 160 pays. Une autre raison est qu'elle peut avoir des effets cruels sur les animaux, car elle provoque chez eux, du stress, de l'hyperactivité, des tremblements, des fractures des membres et même la mort.

Le TAFTA dans notre assiette

Exemples de différences réglementaires entre l'UE et les États-Unis



AUTORISES

Hormones et antibiotiques
de croissance pour le bétail

INTERDITS

NON OBLIGATOIRE

Traçabilité de la viande
de la naissance à la consommation

OBLIGATOIRE



80%

Part d'OGM
(maïs et soja) dans les rations
alimentaires des jeunes bovins

5%



AUTORISEES

Farines animales
pour l'alimentation des ruminants

INTERDITES

AUTORISES

Chlore, acide lactique
et autres solutions de rinçage antimicrobien pour la viande

INTERDITS

550

Nombre **d'additifs alimentaires** autorisés

382

AUTORISEE

Ractopamine
pour l'alimentation des porcs ou animaux d'élevage

INTERDITE

28H

Durée maximale de **transport des bovins sans pause**

14H

Le cas des marchés publics

- Un cadeau empoisonné pour les collectivités locales et les PME

Actualités :

- **TAFTA. Ne pas jeter le traité avec l'eau du bain**
- <http://www.bretagne-bretons.fr/tafta-ne-pas-jeter-le-traite-avec-leau-du-bain/>
- **Libre-échange : Greenpeace publie des documents de négociation du Tafta**
- <http://www.leparisien.fr/economie/tafta-greenpeace-va-rendre-public-des-documents-de-negociation-02-05-2016-5760433.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr%2F>
- Tafta: Obama veut un accord avec l'UE sur le libre-échange dès cette année
- http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/tafta-obama-veut-un-accord-avec-l-ue-sur-le-libre-echange-des-cette-annee_1785839.html
- TAFTA BRUXELLES TENTE DE MINIMISER L'IMPORTANCE DES DOCUMENTS FUITÉS PAR GREENPEACE
- <http://www.vsd.fr/actualite/tafta-bruxelles-tente-de-minimiser-l-importance-des-documents-fuites-par-greenpeace-13589>